Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260427-CC_2026_72-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27/04/2026
Délibération n°9

L'an deux mille vingt-six, lundi vingt-sept avril à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi vingt du mois d'avril deux mille vingt-six.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	62
Présents	55
Votants	59
Vote	
Pour	59
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil communautaire à l'exception de :
Yvonnick PERRIN, Maire de Sixt-sur-Aff, donne Pouvoir à Nathalie BERTY, Gaël PICHON, déléguée de Béganne, donne Pouvoir à Anthony DEBOUARD, Gilles BERTRAND, délégué de Plessé, donne Pouvoir à Sylvie LECLERC, Rose-Line PREVERT, Maire de Lieuron, donne Pouvoir à Marie-Laure PONDARD, Daniel BARRE, délégué de Bains-sur-Oust, Rémi BESLE, délégué de Plessé, Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, remplacé par son suppléant, Marie-Claire BONHOMME, déléguée de Rieux

Secrétaire de séance : Fabienne GLET

HABITAT – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE REDON AGGLOMERATION AU SEIN DU COMITE REGIONAL DE L'HABITAT ET DE L'HEBERGEMENT EN BRETAGNE

La présente délibération a pour objet de désigner le représentant de REDON Agglomération pour siéger au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH).

Rapport de M. Jean-François MARY, Président,

Le décret n°2014-1369 du 14 novembre 2014, portant application de la loi ALUR, définit la composition, les compétences et le fonctionnement du CRHH.

Il a pour objectif de coordonner les interventions de l'État, des Collectivités Territoriales, des opérateurs nationaux, des bailleurs sociaux et des différents organismes intervenant dans le domaine de l'hébergement.

La conduite des politiques de l'habitat nécessite de s'appuyer sur une connaissance des besoins des ménages et des territoires en matière de logement, et d'évaluer l'impact des dispositifs nationaux sur le territoire breton. Ainsi, plusieurs études, analyses et réflexions sont conduites par le CRHH.

Le CRHH émet chaque année, sur la base d'un rapport présenté par le préfet de région, un avis sur des domaines relevant de sa compétence, référencé à l'article R362-1 du CCH. Il peut être aussi consulté sur divers sujets listés à l'article R362-2 du CCH *(notamment les projets PLH et bilans triennaux des PLH)*.

Les membres du CRHH breton sont répartis en trois collèges :

- le 1er est constitué de 19 membres, représentant des collectivités territoriales et de leurs groupements ;
- le 2ème est constitué de professionnels intervenant dans les domaines du logement, de l'immobilier et de la construction, soit 21 membres ;

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260427-CC_2026_72-DE

- le 3ème est constitué de 24 membres, représentant des organismes intervenant dans le domaine de l'accueil, du soutien, de l'hébergement, de l'accompagnement, de l'insertion ou de la défense des personnes en situation d'exclusion, d'organisations d'usagers, des personnes prises en charge par le dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement, de bailleurs privés, des partenaires sociaux associés à la gestion de la participation des employeurs à l'effort de construction, et de personnalités qualifiées.

CONSIDERANT le renouvellement des instances communautaires de REDON Agglomération ;

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **d'autoriser Monsieur Thierry POULAIN, à représenter REDON Agglomération au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTÉES A 59 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 27/04/2026

La Secrétaire de séance

Fabienne GLET

Le Président,

Jean-François MARY

REDON Agglomération
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34